



## Contrat du Pays du Doubs central 2008-2013

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995, d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée,

Vu le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, adopté le 23 octobre 2006,

Vu le Contrat de projets Etat - Région Franche-Comté 2007-2013, signé le 9 février 2007,

Vu la charte du Pays du Doubs central approuvée par le comité syndical du pays en date du 9 juillet 2003 et par le Conseil de développement en date du 9 juillet 2003,

Vu la délibération du Pays Doubs Central en date du 15 décembre 2008 approuvant le contrat du Pays Doubs Central 2008-2013

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 19 octobre 2007, adoptant les nouveaux dispositifs en faveur des pays pour la période 2007-2013,

Vu le décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008, relatif au nouveau recensement de la population,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 27 mars 2009, approuvant le contrat du pays Doubs central 2008-2013,

### **Il est convenu**

Entre

La Région Franche-Comté, représentée par la Présidente du Conseil régional, Mme Marie-Guite DUFAY, ci-après désignée la « Région »,

et

Le Pays du Doubs central, représenté par son Président, M. Arnaud MARTHEY, ci-après désigné « le Pays »,

### **Ce qui suit**

## Article 1 : Objet du contrat de pays et engagements des signataires

Les signataires du présent contrat s'engagent à coordonner leurs actions et à faire converger leurs moyens afin de mettre en œuvre la stratégie du Pays pour la période 2007-2013, en conformité avec les orientations de la charte de développement du pays, des priorités affichées au volet territorial du contrat de projets 2007-2013 et du schéma régional d'aménagement durable du territoire.

Le Pays a démontré son efficacité et son intérêt pour développer des complémentarités ville-campagne, pour impulser et coordonner des actions stratégiques à un échelon géographique pertinent et pour développer la démocratie participative. Aussi, la Région, souhaitant poursuivre son soutien aux démarches des pays, a validé en décembre 2006 la stratégie 2007-2013 en faveur des pays. Celle-ci consiste à soutenir l'ingénierie de projet – et plus particulièrement structurer les territoires pour le maintien et l'accueil d'activités – et à cibler trois orientations thématiques pour les investissements : services à la population, projets innovants collectifs et parcs d'activités. Ces dispositifs ont été adoptés par l'assemblée plénière du 19 octobre 2007.

## Article 2 : Axes de la charte et stratégie 2007-2013 du pays

La charte de développement du pays, élaborée en associant les acteurs locaux, les services de l'Etat et les collectivités territoriales, a permis de fixer pour les années à venir les enjeux suivants :

### I. Mobiliser les acteurs locaux

#### I.1 Connaître et faire connaître notre territoire

I.1.1 informer et communiquer

I.1.2 valoriser et démocratiser le patrimoine

#### I.2 promouvoir de nouvelles pratiques et méthodes

I.2.1 intégrer les acteurs au processus décisionnel

I.2.2 fonder des réseaux d'acteurs locaux et mutualiser nos moyens

### 2. Vivre son territoire

#### 2.1 renforcer la proximité

2.1.1 valoriser notre situation de carrefour

2.1.2 prévenir les fragilités sociales

#### 2.2 fonder un bassin de vie

2.2.1 créer une offre de logements diversifiée et de qualité

2.2.2 structurer et développer le tissu économique

Ces axes doivent aujourd'hui être complétés et affinés en prenant en compte les enseignements tirés des schémas réalisés sur le territoire. En effet, à partir de l'année 2005, ont été réalisés des schémas territoriaux de services et de développement économique ; ces démarches permettent d'établir un diagnostic précis du territoire, de confronter ces états des lieux aux besoins locaux, de définir des axes stratégiques et d'aboutir à une hiérarchisation des projets.

### Stratégie 2007-2013 du Pays :

Axe stratégiques n°1 : Améliorer les services pour l'enfance et la petite enfance

Axe stratégiques n°2 : Promouvoir les pratiques culturelles et sportives

Axe stratégique n°3 : Améliorer et conforter l'offre de services sanitaires

Axe stratégique n°4 : Tourisme, aménager pour mieux accueillir, animer et structurer le territoire

Axe stratégique n°5 : Culture, mettre en avant les ressources culturelles et la culture rurale

Axe stratégique n°6 : Agriculture, faire entrer l'agriculture dans une optique de développement durable

Axe stratégique n°7 : Développement économique, favoriser l'implantation d'entreprises

## Article 3 : Articulation entre politiques territorialisées

Le présent contrat constitue :

- l'application de la stratégie de la Région en faveur des Pays ;
- une application du volet territorial du Contrat de projets Etat-Région Franche-Comté 2007-2013.

Par ailleurs, le Pays du Doubs central s'engage à échanger régulièrement avec l'ensemble des communautés de communes de son territoire afin que les stratégies de chacune de ces entités soient complémentaires.

#### **Article 4 : Articulation avec les autres politiques régionales**

La politique en faveur des pays de la Région ne représente qu'une part de ses engagements 2007-2013 sur les territoires. Afin de contribuer à une visibilité plus grande de l'action de la Région, l'annexe 4 présente ses principaux engagements sur le pays du Doubs central, représentant un engagement de 1 025 292 €, ainsi que, pour mémoire, un engagement de 3 920 000 € pour ce qui concerne les compétences propres de la Région (lycées, transports).

#### **Article 5 : Durée**

Le présent contrat est conclu pour la durée restant à couvrir du contrat de projets 2007-2013. Il pourra être complété par d'éventuels avenants. Un bilan à mi-parcours – 2011 – permettra de faire le point sur l'état d'avancement du contrat.

#### **Article 6 : Mise en œuvre**

La stratégie 2008-2013 sera mise en œuvre notamment à travers le programme présenté en annexe 2.

La répartition de l'enveloppe budgétaire est effectuée par thèmes (ou par groupes de projets) et est, pour une part, ciblée sur les actions d'ores et déjà finalisées (cf. annexes 3.1 à 3.5). Toutefois la programmation des opérations s'établira au fur et à mesure des commissions permanentes du Conseil régional.

Le Syndicat mixte pour le Doubs central est la structure chargée de l'animation de la démarche Pays et de la coordination nécessaire à la mise en œuvre du présent contrat. Le schéma annexé (annexe 1) présente le mode de fonctionnement du Pays (articulation entre le Pays, les Communautés de communes et le Conseil de développement).

Le conseil de développement, rassemblant les acteurs socio-économiques du territoire, devra être associé à toutes les étapes des projets du pays, de la définition des orientations jusqu'à l'évaluation. Un rapport d'activités annuel sera présenté lors du Comité local de suivi du contrat. (cf. article 8).

#### **Article 7 : Financement**

Pour la Région, le contrat du pays du Doubs central peut mobiliser des crédits d'investissement ou de fonctionnement permettant la mise en œuvre du programme présenté en annexe 2.

Le Conseil régional a défini une enveloppe indicative de crédits d'investissement d'un montant de **649 598 €**. Elle correspond à une part forfaitaire et à une part proportionnelle à la population du territoire étant entendu que les premiers critères d'attribution des crédits resteront l'adéquation des projets présentés avec les priorités de la Région et les fiches de procédure correspondantes, en tenant compte de la qualité des projets.

La répartition indicative de l'enveloppe de 649 598 € serait de :

- 80% soit 519 598 € pour les services à la population
- 20% soit 130 000 € pour le développement économique.

Par ailleurs, afin de prendre en compte l'évolution de la démographie du territoire suite au dernier recensement de l'INSEE, l'enveloppe indicative sera complétée par un abondement de **13694 €** (décret n°2008-1477 du 30/12/08).

La Région ne s'engage pas, dans le cadre du présent contrat, sur les coûts prévisionnels des projets hors enveloppe et dispositif Pays, mais prendra compte de la cohérence de l'ensemble des projets prévus à l'échelle du territoire.

Les dossiers seront transmis par les maîtres d'ouvrage à la Région avec copie au Pays. Le pays s'assurera de l'adéquation du projet avec les schémas réalisés et la charte du pays. Il transmettra à la Région son avis sur l'inscription de l'opération au contrat du pays du Doubs central - dossier prioritaire uniquement - et sur le montant financier sollicité au titre de l'enveloppe du pays.

Les services de la Région devront être associés le plus en amont possible au montage des projets.

#### **Article 8 : Modalités de suivi et d'évaluation**

Un Comité local de suivi du présent contrat sera mis en place ; il sera composé notamment des Présidents du Pays et du Conseil de développement, de la Région ou de leurs représentants respectifs.

Il se réunira à l'initiative du Président du pays, au moins une fois par an, afin d'examiner : le bilan technique et financier de l'année écoulée (tableaux de bord et récapitulatif), le rapport d'activités du conseil de développement, le suivi global du contrat, l'éventualité d'avenant et le dispositif d'évaluation.

#### **Article 9 : Pièces contractuelles**

Le contrat du pays du Doubs central comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat ;
- l'annexe 1 relative au mode de fonctionnement du pays ;
- l'annexe 2 relative aux fiches thématiques ;
- les annexes 3.1 à 3.4 relatives aux fiches actions ;
- l'annexe 4 relative aux principaux engagements de la Région sur le pays.

Fait à Besançon, le ...

(en deux exemplaires originaux)

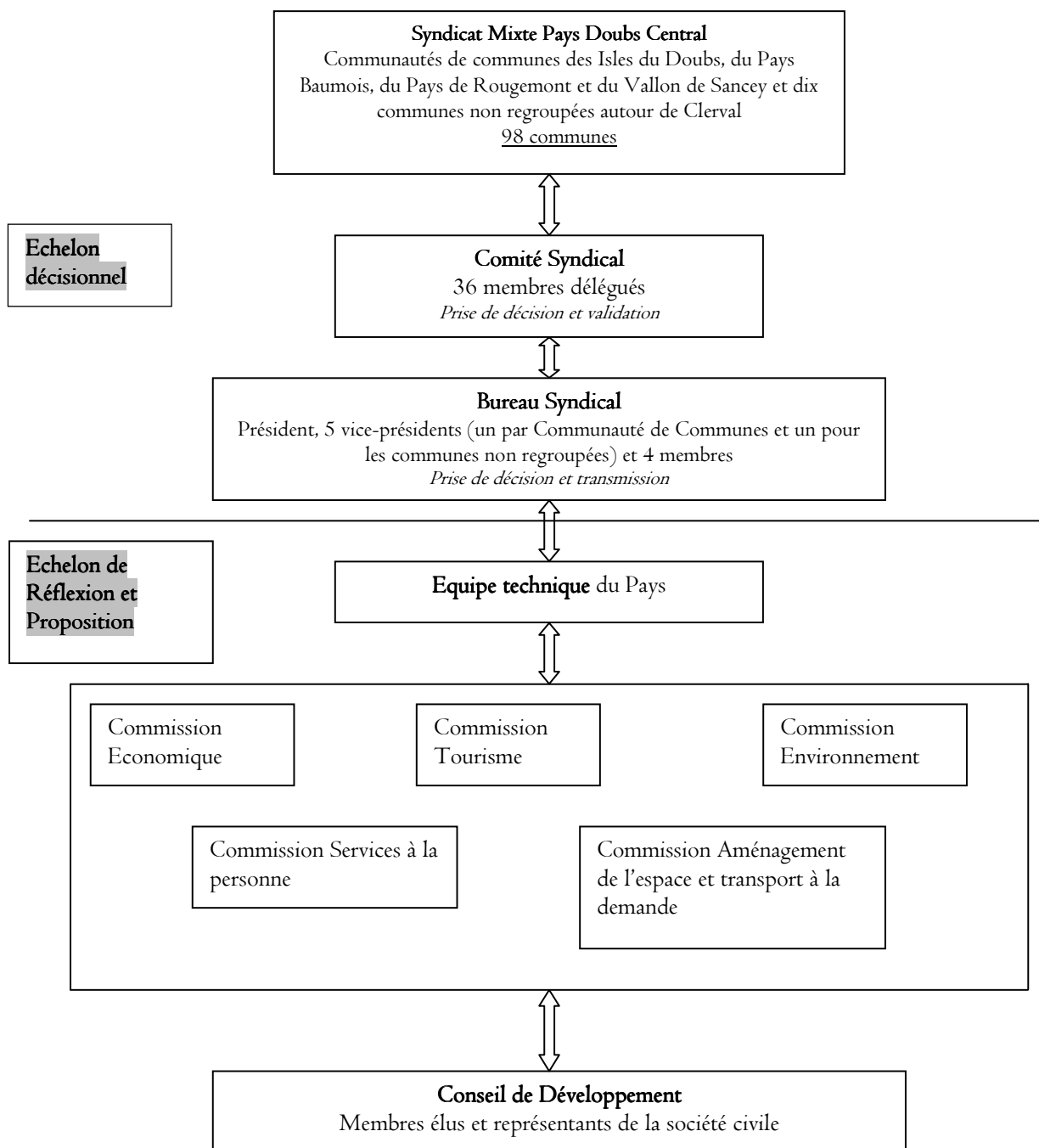
La Présidente du Conseil régional  
de Franche-Comté

Le Président du Syndicat mixte pour le pays  
du Doubs central

Mme Marie-Guite DUFAY

M. Arnaud MARTHEY

**MODE DE FONCTIONNEMENT DU PAYS DOUBS CENTRAL**



*NB : Toutes les commissions sont ouvertes aux élus du territoire ainsi qu'aux membres de la société civile.*

<b>CONTRAT DE PAYS DU DOUBS CENTRAL</b>
<b>THEMATIQUE : SOUTIEN AUX SERVICES A LA POPULATION</b>
Période 2007-2013

Le Pays travaille sur la thématique des « services » depuis plusieurs années et notamment sur l'amélioration de l'accès aux services. Ainsi, le service de transport à la demande TADOU, porté par le Pays, permet les déplacements individuels sur tout le territoire. Pour répondre aux besoins de tous, mais surtout des personnes vulnérables (personnes âgées, jeunes, ménages à faibles revenus, personnes handicapées) et accéder aux lieux de travail, aux loisirs, pour effectuer des achats... TADOU est un moyen de déplacement accessible qui maille le territoire. Ce service a encore besoin d'être valorisé et soutenu.

Par ailleurs, le Pays Doubs Central compte encore un certain nombre de « zones blanches », non couvertes par les réseaux ADSL et de téléphonie mobile. Le Pays souhaite concourir à la disparition de ces zones blanches, définies comme « points faibles » dans son schéma des services.

Enfin, sur le territoire du Pays Doubs Central, on note des lacunes en matière de services à la personne, notamment dans les domaines de l'enfance, de la santé ou de la culture et des sports.

Le Pays Doubs Central a décidé d'axer prioritairement la réflexion sur des projets « enfance et petite enfance » avec pour objectif de mailler son territoire en équipements structurants d'ici à 2013. L'idée étant de permettre, de soutenir, la mise en place de tels services dans tous les secteurs du territoire.

## **Axe Stratégique 1 : Améliorer les services pour l'enfance et la petite enfance**

### **DESCRIPTIF**

#### **ELEMENTS TIRES DU SCHEMA TERRITORIAL**

En matière d'équipements et de services de prise en charge de l'enfance et de la petite enfance, le Pays Doubs Central marque actuellement un certain retard et un manque de coordination. L'objectif est donc d'organiser un service de qualité et d'étendre les services et équipements présents. Les projets seront prioritairement mutualisants.

#### **OBJECTIFS**

La question de l'accueil de l'enfance et de la petite enfance est un des éléments majeurs d'attractivité résidentielle pour les territoires. En outre, il constitue un levier important pour l'emploi des jeunes et des femmes en particulier.

### **Orientation n°1 : Renforcer la politique d'accueil de l'enfance et de la petite enfance**

**Descriptif :** La couverture quasi-complète du territoire par les services des Relais Assistante Maternelle (RAM) a permis de dynamiser l'accueil des enfants par des assistantes maternelles agréées. Cependant, les problèmes de garde d'une façon générale restent importants pour les jeunes ménages et plus particulièrement pour les gardes occasionnelles (les services des assistantes maternelles répondant peu à ce type de besoins). Il faut préciser que l'offre de garde collective est peu présente sur le Pays du Doubs Central puisque l'on compte uniquement 2 structures (une halte-garderie à Clerval et une halte-garderie à Baume-les-Dames). Face à ces constats, l'objectif est de doter le Pays de nouveaux équipements pour renforcer de façon importante les capacités d'accueil pour la petite enfance.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :**

- Création d'une micro-crèche - Maître d'ouvrage : Commune de l'Isle sur le Doubs
- Etude faisabilité d'une halte-garderie - Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Rougemont
- Création d'une crèche ou structure multi-accueil – Maître d'ouvrage : Commune de Baume-les-Dames

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** concrétisation de ces projets, capacités d'accueil et nombre d'enfants bénéficiant de ces structures

**→ crédits pays pour projets innovants ou mutualisants**

### **Orientation n°2 : Pérenniser et généraliser les services périscolaires**

**Descriptif :** L'analyse des services périscolaires présents sur le Pays du Doubs Central montre qu'une grande partie du territoire n'est pas couverte.

Les services périscolaires actuellement en place connaissent une montée régulière de leur fréquentation ce qui témoigne des besoins.

L'objectif est de pérenniser les services d'accueil périscolaire existants et d'en créer de nouveaux.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :**

- Création d'un complexe scolaire/périscolaire (scolaire non éligible au contrat de Pays) - Maître d'ouvrage : Commune de Clerval
- Création d'un complexe socio-éducatif pour accueillir les services périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire – Maître d'ouvrage : Commune de Rougemont
- Acquisition d'un bâtiment et la réhabilitation du bâtiment pour un accueil péri-scolaire - Maître d'ouvrage : Commune de Sancey le Grand
- Création d'une maison des services avec locaux pour le périscolaire - Maître d'ouvrage : Commune de Baume les Dames
- Création d'une cantine maternelle et primaire - Maître d'ouvrage : Commune de l'Isle sur le Doubs

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** concrétisation de ces projets, capacités d'accueil et nombre d'enfants bénéficiant de ces structures

**→ crédits pays**

## Axe Stratégique 2 : Promouvoir les pratiques culturelles et sportives

### DESCRIPTIF

#### ELEMENTS TIRES DU SCHEMA TERRITORIAL

Le Pays Doubs Central est riche d'une offre culturelle relativement dense, du renforcement du positionnement de Baume les Dames sur ce champ et de la présence du Conseil Général à travers sa saison culturelle « décentralisée » (16 dates pour l'ensemble du territoire pour la saison 2007/08).

Sur le plan des pratiques sportives, un large panel de loisirs est disponible sur le territoire.

L'ensemble de ces dynamiques – sportives et culturelles- est largement porté par un tissu associatif dynamique.

Toutefois, on constate un manque d'équipements pour accueillir ces pratiques, essentiellement un manque de bibliothèques et de structures en lien avec les sports. Enfin, bien souvent, la gestion de ces pratiques est confiée à des associations qui, malgré une motivation et un dynamisme évidents, manque parfois d'encadrement.

#### OBJECTIFS

Pour prolonger cette dynamique, il convient donc de proposer aux actions culturelles et sportives un maillage du territoire en équipements structurants. En outre, il faut soutenir le milieu associatif.

### Orientation n°1 : Mailler le territoire d'équipements structurants

**Descriptif :** il convient d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets de création ou de rénovation d'équipements pour une homogénéisation et une modernisation de l'offre sur le territoire Doubs Central.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :**

- Construction d'un gymnase - Maître d'ouvrage : CC des Isles du Doubs
- Réalisation d'une médiathèque – Maître d'ouvrage : Commune de Baume-les-Dames

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** concrétisation de ces projets, capacités d'accueil, quantification et qualification du public bénéficiant de ces structures

→ *crédits pays*

### Orientation n°2 : Soutenir le milieu associatif

**Descriptif :** sur ce territoire à dominante rurale, les bourgs centres ne sont pas de taille à développer de véritables politiques culturelles et sportives. Le rôle des associations est donc primordial pour assurer le dynamisme et la diversité de ce secteur. Le Pays compte plus de 300 associations dont les deux tiers sont à vocation sportive ou de loisirs. Malgré une offre développée, ce secteur connaît des difficultés liées aux contraintes réglementaires, à un fonctionnement majoritairement bénévole, à l'absence de stratégie de développement.

Malgré un niveau d'offre satisfaisant, il convient donc de soutenir les activités associatives et de leur offrir une meilleure lisibilité, des outils de communication et de gestion. Sans oublier le rôle moteur que le Pays pourra avoir pour l'élaboration de nouvelles offres culturelles, sportives ou touristiques...

**Actions et secteurs géographiques pressentis :**

- mise au point d'un forum des associations
  - mise au point d'un « contrat associatif » (formalisation d'un partenariat entre les structures intercommunales et les associations qui développent des projets à visée intercommunale ou à l'échelle Pays)
- L'ensemble de ces projets à portée Pays sont donc pressentis sur le secteur « Pays ».

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** pérennisation des structures associatives, suivi de la nature et du nombre des publics visés, des acteurs impliqués (bénévolement ou pas), des événements mis en œuvre...

→ *hors crédits pays*

## Axe Stratégique 3 : Améliorer et conforter l'offre de services sanitaires

### DESCRIPTIF

#### ELEMENTS TIRES DU SCHEMA TERRITORIAL ET OBJECTIFS

Sur le plan sanitaire, l'offre de soin primaire et les services aux personnes âgées sont deux points importants en particulier en terme de qualité de vie et d'attractivité. Le Pays Doubs Central doit faire face à des difficultés reconnues en ce qui concerne les services en direction des personnes âgées. Il doit anticiper les besoins futurs liés au vieillissement de la population. En outre, il doit maintenir le bon niveau de services actuel.

### Orientation 1 : Soutenir l'offre de services en direction des personnes âgées

**Descriptif :** le diagnostic effectué à l'occasion du schéma de services pointe un bon niveau de services en direction des personnes âgées avec la mise en réseau d'acteurs importants tels que le CLIC et le réseau gérontologique. De plus, on note une bonne couverture du territoire pour le service de maintien à domicile. Cependant, le vieillissement de la population à venir va engendrer une augmentation des besoins. L'objectif est donc d'augmenter les offres permettant le maintien des personnes âgées à domicile ou en institution sur le territoire. Il faut donc développer les capacités d'accueil en prévision des besoins futurs et pérenniser la qualité du service en particulier par le biais de formations pour les intervenants.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :** Sur le territoire du Pays :

- soutien des projets visant l'élargissement du nombre de places notamment pour l'accueil de jour
- soutien aux projets immobiliers de petites unités de vie (structures communautaires de proximité permettant aux personnes âgées de rester dans leur cadre de vie)
- soutien aux plans de formation des structures de maintien à domicile intervenant sur le territoire

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** nombre de structures créées, nombre d'animations et d'interventions d'aides à domicile, nombre de formations à destination des personnels concernés.

**→ hors crédits pays sauf si projet innovant et mutualisant**

### Orientation 2 : Maintenir et structurer l'offre de santé sur le territoire

**Descriptif :** le système de santé est actuellement fragile sur le territoire du Pays, en particulier sur le canton de Rougemont. Ceci a une influence sur l'attractivité globale du territoire. L'enjeu est ici de maintenir l'offre de soins assurée par les médecins généralistes, les dentistes, les kinésithérapeutes. Ainsi, il faut permettre le renouvellement de la population médicale à l'horizon de 4-5 ans en s'appuyant sur les potentialités des nouvelles technologies par exemple (développer la médecine à distance) pour répondre aux difficultés d'accès que la population rencontre envers les spécialistes.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :** Sur le territoire du Pays :

- mener une étude pour définir la stratégie du Pays en matière de démographie de santé (hors crédits pays)
- Pour favoriser, notamment, la constitution de pôles médicaux sur le pays.

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** nombre de structures créées, nombre de lits, actions de communication, développement de la télémédecine et nombre de points d'accès.

**→ crédits pays**

**Dans le cadre de sa politique en faveur des services, le Pays souhaite voir se développer les « maisons des services ». Ainsi, il travaillera à leur développement concerté au niveau de ses territoires.**

#### Financement prévu pour la thématique « soutien aux services à la population »

519 598 € de subventions régionales pourraient être orientées sur cette thématique « développement des services à la population ».

Soit une prévision de répartition de 369 598 € sur l'axe stratégique 1 et 150 000 € environ sur l'axe stratégique 2.

**CONTRAT DE PAYS DU DOUBS CENTRAL**

**THEMATIQUE : TOURISME**

**AXE STRATEGIQUE N°4: AMENAGER POUR MIEUX ACCUEILLIR, ANIMER ET STRUCTURER LE  
TERRITOIRE**

Période 2007-2013

## DESCRIPTIF

### ELEMENTS TIRES DU SCHEMA TERRITORIAL

La Véloroute, le développement du tourisme fluvial, les bassins urbains de Besançon et Montbéliard sont autant d'opportunités à saisir.

Néanmoins, des lacunes sont mises en avant : un manque d'hébergements touristiques, qui pourrait être pallié en confortant l'agriculture par la diversification « agritourisme ». Par ailleurs, il est nécessaire de structurer le réseau des acteurs touristiques, en les informant sur l'offre touristique du pays notamment.

### OBJECTIFS

Il est nécessaire de mieux aménager pour mieux accueillir, animer et structurer le territoire, déterminer un positionnement « loisirs nature » et tourisme de qualité.

## Orientation 1 : développer la capacité d'accueil et d'hébergement, diversifier l'offre

**Descriptif :** cette orientation vise la création d'activités nouvelles et le renforcement d'activités par les ménages en milieu rural. Pour les ménages agricoles notamment, elle permet de diversifier les revenus et de lutter contre la réduction du nombre des exploitations. En outre, avec un accueil typique, on répond aux attentes des clientèles touristiques en espaces ruraux. On valorise ainsi les ressources locales et on lutte contre la disparition des services à la population.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :** sur le territoire du Pays, les actions pourraient être l'accueil, l'hébergement à la ferme, l'agritourisme, l'artisanat, les activités équestres hors élevage... et les études liées à ces réalisations.

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** accroissement de la valeur ajoutée brute dans les entreprises aidées, nombre de lits aidés, création d'emplois,...

→ hors crédits pays

## Orientation 2 : Former les acteurs touristiques et communiquer sur les offres touristiques du pays

**Descriptif :** le Pays Doubs Central mène depuis 2005 des cycles de formation à destination des hébergeurs touristiques. Les thèmes abordés ont été par exemple « l'outil informatique » ou « les moyens de communication ». Des visites de terrain sont également proposées pour permettre aux hébergeurs de mieux connaître le territoire et ses offres touristiques et, ainsi, de mieux en parler à leur clientèle. Le Pays Doubs Central souhaite poursuivre cette démarche et l'étendre à d'autres acteurs touristiques du territoire à partir de 2008.

Cette mise en réseau locale a pour but une meilleure identification du territoire « Pays », une meilleure connaissance et une meilleure communication autour de ses potentialités et offres touristiques, le tout pour conserver la clientèle touristique sur le territoire Pays. Evidemment, ces formations ont également pour but d'aider les hébergeurs à s'intégrer dans un réseau et à être informés et formés localement. Les thèmes proposés ne recouperont pas les offres de formations du CDT ou seulement à la demande express des acteurs touristiques locaux. D'une manière générale, le Pays Doubs Central souhaite aborder des thèmes différents pour compléter l'offre de formation et propose en plus les visites de sites.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :** territoire du Pays Doubs Central.

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** nombre de formations mises en place, nombre de participants.

→ hors crédits pays

### **Orientation 3 : Créer un office de pôle**

**Descriptif :** au niveau du Pays Doubs Central, il est envisagé la création d'un office de pôle qui regrouperait les offices de tourisme de Baume-les-Dames et de Rougemont et permettrait d'élargir la représentativité des offices de tourisme sur l'ensemble du territoire (cantons de Clerval et de l'Isle sur le Doubs). L'office de pôle devra être un outil pour communiquer globalement à l'échelle du Pays, faire travailler les acteurs ensemble, identifier fortement le territoire pour en développer la notoriété, aboutir à son intégration en tant qu'entité au sein des schémas touristiques du Département et de la Région, organiser les acteurs et développer l'offre commerciale.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :**

- étude permettant de définir les objectifs, les missions et le mode de fonctionnement d'un office de pôle à l'échelle du pays
- création d'un office de pôle à l'échelle du Pays Doubs Central

**Indicateurs d'impact ou de résultat :**

Création d'une association ? d'une structure ? où ? Des succursales ?

**→ hors crédits pays**

**CONTRAT DE PAYS DU DOUBS CENTRAL**

**THEMATIQUE : CULTURE**

**AXE STRATEGIQUE N°5: METTRE EN AVANT LES RESSOURCES CULTURELLES ET LA CULTURE  
RURALE**

Période 2007-2013

## DESCRIPTIF

### ELEMENTES TIRES DU DIAGNOSTIC

La politique culturelle du Pays Doubs Central a bénéficié des financements LEADER + notamment pour le projet de coopération « musiques actuelles », la réhabilitation de petits patrimoines, l'aide à des événements culturels, festivals...

On a pu noter un manque d'organisation dans la diffusion de l'information sur le territoire, un problème d'identité du Pays, des difficultés de cohésion entre acteurs.

### OBJECTIFS

Valoriser les savoir faire, la culture rurale et les sites. Enrichir et diversifier la vie culturelle du territoire.

## Orientation n°1 : développer la vie culturelle du territoire

**Descriptif :** le Pays Doubs Central peut se prévaloir d'une offre culturelle globalement variée. Mais, malgré de multiples manifestations culturelles, on note des partenariats plutôt faibles et des coûts élevés. L'enjeu pour le Pays est de renforcer son offre culturelle pour rester attractif par rapport aux territoires voisins, l'objet n'étant pas d'entrer en concurrence mais bien de compléter les offres bisontine, vésulienne et belfortaine. Le Pays doit ainsi apporter un soutien aux manifestations culturelles de grande importance qui pourraient être proposées sur son territoire. Cette politique de l'événementiel doit être accompagnée d'un soutien aux projets culturels structurants.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :**

- appui et promotion des musiques actuelles pour poursuivre la démarche initiée dans le cadre de la coopération LEADER +, territoire du Pays Doubs Central
- projets culturels structurants (cf. fiche de l'axe stratégique 2 : Promouvoir les pratiques culturelles et sportives)

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** nombre de manifestations, nombre de spectateurs, nombre de nouveaux équipements

*→ hors crédits pays,  
sauf les actions de la fiche de l'axe stratégique n°2*

## Orientation n°2 : conserver et mettre en valeur le patrimoine rural

**Descriptif :** le territoire du Pays Doubs Central est riche en patrimoine bâti qu'il convient de conserver et de mettre en valeur. Leur attrait touristique est indéniable, l'importance de leur bon entretien dans le maintien d'un cadre de vie agréable est également indiscutable. Ce patrimoine bâti (fontaines, lavoirs, cimetières, églises, maisons...) est un héritage qu'il convient de léguer aux générations futures.

**Actions et secteurs géographiques pressentis :**

- mise en place d'une politique globale de rénovation et d'entretien des petits patrimoines
- utiliser le dispositif OPAH pour valoriser et préserver le patrimoine rural.

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** nombre de sites valorisés ou restaurés.

*→ hors crédits pays*

**CONTRAT DE PAYS DU DOUBS CENTRAL**

**THEMATIQUE : AGRICULTURE**  
**AXE STRATEGIQUE N°6 : FAIRE ENTRER L'AGRICULTURE DANS UNE OPTIQUE DE**  
**DEVELOPPEMENT DURABLE**

Période 2007-2013

## DESCRIPTIF

### ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Actuellement, ce sont 44% de la surface du territoire qui sont voués à l'agriculture. L'enjeu foncier est fort, vu la localisation périurbaine de notre territoire. La population agricole est en diminution et il y a de moins en moins de petites exploitations.

### OBJECTIFS

Faire entrer l'agriculture dans une politique plus globale de développement durable. Mettre en avant la diversification et la qualité des activités. Respecter l'équilibre environnemental qui est l'une des richesses de notre Pays. Développer les partenariats avec les professionnels de l'agriculture, avec la chambre d'agriculture notamment.

## Orientation n°1 : conversion à ou maintien de l'agriculture biologique

Descriptif : il s'agit de développer l'agriculture biologique sur le territoire pour une meilleure intégration de l'agriculture dans le processus de développement durable, pour le respect de l'environnement.

Actions et secteurs géographiques pressentis :

Territoire du Pays Doubs Central

- Inventorier les potentialités en matière d'agriculture biologique sur le territoire et imaginer sa promotion.
- Aide à l'installation avec un réseau d'acteurs... dans le cadre de la politique maintien et accueil.
- Aide à la création de points de vente directe.

Indicateurs d'impact ou de résultat : nombre d'exploitation créées, développées, soutenues.

Nombre de points de vente.

→ hors crédits pays

## Orientation n°2 : inciter les installations agricoles à haute valeur ajoutée

Descriptif : Le maintien des exploitations actuelles, la transmission des entreprises agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs sont des enjeux primordiaux sur ce territoire pour lequel l'activité agricole demeure un élément important dans le maintien de la cohésion sociale. L'un des objectifs serait d'encourager l'installation d'activités agricoles à forte valeur ajoutée, respectant l'équilibre environnemental, ne nécessitant pas trop de foncier et concourant à une valorisation touristique du territoire.

Actions et secteurs géographiques pressentis :

- réalisation d'une étude agricole et foncière, Pays Doubs Central
- politique de communication et de formation à destination des exploitants agricoles et porteurs de projets

Indicateurs d'impact ou de résultat : élaboration d'une étude foncière et agricole, nombre d'installations répondant aux critères

→ hors crédits pays

## Orientation n°3 : gérer durablement les ressources naturelles

Descriptif : le Pays Doubs Central recèle un potentiel naturel intéressant avec de nombreux cours d'eau dont le Doubs, de nombreux classements, zonages et périmètres de protection réglementaire, des unités paysagères diversifiées, un environnement facteur de qualité de vie.

Actions et secteurs géographiques pressentis :

- élaboration d'une charte paysagère, Pays Doubs Central

Indicateurs d'impact ou de résultat : réalisation d'une charte et actions en découlant

→ hors crédits pays

**CONTRAT DE PAYS DU DOUBS CENTRAL**

**THEMATIQUE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**AXE STRATEGIQUE N°7 : FAVORISER L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES**

Période 2007-2013

## DESCRIPTIF

### ELEMENTS TIRES DU SCHEMA TERRITORIAL

Un schéma de développement économique a été réalisé à l'échelle du Pays, par le Cabinet ARC Essor en 2005. Le Pays s'est alors doté d'un outil d'aide à la décision concernant le meilleur scénario de développement et les actions inhérentes.

La stratégie de développement économique du Pays est articulée autour de quatre points :

1 : CONSOLIDER le tissu artisanal, les services à la personne et les services liés au tourisme

2 : FIDELISER autour du secteur plastique

3 : CONQUERIR les savoir-faire liés à l'animation / communication en liaison avec les acteurs locaux et institutionnels

4 : DIVERSIFIER, notamment la filière bois et le secteur métal

En 2008, un « bilan à mi-parcours » a été réalisé afin de réorienter la stratégie arrêtée en 2005.

Les orientations visées, au terme de ce bilan sont :

- ▶ consolider le tissu artisanal, les services à la personne et les services liés au tourisme : développé dans les axes 1 à 4 du présent contrat (« **Service à la population** » et « **Aménager pour mieux accueillir, animer et structurer le territoire** »)
- ▶ mettre en place une politique de maintien et d'accueil d'activités (cf. orientation n°2 de la thématique Animation et gestion de la politique du pays)
- ▶ améliorer la qualité environnementale des parcs d'activités
- ▶ assurer la promotion économique du territoire, afin d'améliorer le développement économique

**REMARQUES :** les axes 2 et 4 du Schéma de développement économique de 2005 sont des axes importants pour le Pays. Il a en effet déjà, avec l'aide de l'Etat et de l'Europe, soutenu les filières bois et plastique au travers du PER.

A l'avenir, il semble que c'est en agissant sur l'environnement proposé aux industries, aux entreprises et à leurs salariés, que les collectivités pourront faire en sorte de développer une filière ou favoriser l'implantation d'entreprises. Ces actions de « renforcement » du tissu local pourront être développées à travers la mise en place d'une politique de maintien et accueil d'activités et par la promotion économique du territoire (axes 2008).

Ce bilan décrit l'offre territoriale foncière, notamment sur les parcs d'activités, à savoir :

- ▶ 135 ha aménagés dont 31% encore disponibles sur des zones non prioritaires selon les critères définis par la Région
- ▶ Répartis sur 11 parcs d'activités et 2 sites d'initiative privée (Anteuil et Vellefans)
- ▶ 55 ha de réserves foncières en incluant les projets d'aménagement

### OBJECTIFS

Au regard des critères d'un parc d'activités soutenu dans le cadre de la politique pays par la Région, le Pays a décidé de :

- ▶ **concentrer les efforts sur deux parcs d'activités**  
D'après les critères définis par la Région, ces parcs devront faire au moins 15ha, être connectées aux grands axes et avoir une vocation exogène ou endogène de grande taille. Un effort particulier en terme environnemental devra être apporté lors de l'aménagement du parc (charte qualité, chantier vert pendant travaux), à l'animation et à la gestion de ces parcs.  
Les parcs d'activités qui correspondent à ces critères sont le **parc d'activité Europolys** à Autechaux, et le **parc industriel de Rang**.
- ▶ **mettre en œuvre les moyens d'améliorer l'accueil, la gestion et la promotion sur les zones locales** (communales ou intercommunales). Ces zones d'activités ont une vocation principalement endogène. De taille plus modeste, elles ne participent pas moins au maillage équilibré du territoire. Elles sont en effet réparties sur le territoire :  
**ZA « Bois Carré », à Baume-les-Dames - ZA « Pré-Rond », A Cuse (Rougemont) - Zone « En Chandin », à Mesandans - ZA « Combe Rosier », à L'Isle-sur-le-Doubs - L'espace industriel de Santoeche-Clerval - ZA « Corvée Mourey », à Sancey-le-Grand - ZA « Sur le tartre » à Vellerot-les-Belvoir**

### **Orientation 1 : Développer le parc d'activités exogène du Pays : Europolys**

Descriptif : EUROPOLYS I, situé à Autechaux, est un parc à vocation industrielle. Un parc d'environ 15 hectares est déjà aménagé. Une extension est prévue sur 20 hectares, d'ici 2010.

Actions et secteurs géographiques pressentis :

- études préalables à l'aménagement,
- approche environnementale de l'urbanisme,
- travaux d'aménagement de l'extension

Indicateurs d'impact ou de résultat : nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés ou maintenus.

Coût global prévisionnel :

Etudes préalables : 52 290 euros

Démarche environnementale : 20 000 euros

Travaux d'aménagement : 2 100 000 euros

**→ crédits pays**

### **Orientation 2 : Permettre le développement du parc industriel de Rang**

Descriptif : Le parc industriel de Rang occupe actuellement 4 hectares. Il est intercommunal et une réserve foncière portant le parc à 25 hectares a été acquise par les collectivités.

Cette superficie sera réduite afin de répondre aux contraintes environnementales du secteur.

Actions et secteurs géographiques pressentis : La CCID prévoit de nouvelles études afin de rendre possible le développement du parc industriel de Rang, tout en respectant les contraintes environnementales imposées lors des études.

Indicateurs d'impact ou de résultat : nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés ou maintenus.

**→ crédits pays**

### **Orientation 3 : Veiller à maintenir les activités économiques et limiter l'apparition de friches industrielles dans les centres-bourg**

Descriptif : Les activités industrielles et artisanales sont réparties sur l'ensemble du territoire du Pays Doubs Central. Les entreprises qui font le tissu économique du Pays ne sont pas obligatoirement situées en zones d'activités. En effet, elles se sont souvent installées au gré des opportunités, ou sur des terrains familiaux.

Lors de cessations ou de reprises, il apparaît souvent que le site initial est abandonné, soit pour l'arrêt complet de l'activité, soit pour s'installer dans des locaux plus fonctionnels.

Le Pays souhaite éviter que ces changements de lieux impliquent une désertification des activités économiques.

C'est pourquoi, les collectivités (communes et communauté de communes) se placent comme partenaire des entreprises, afin de les soutenir dans leur choix. Elles peuvent aussi décider de reprendre des bâtiments pour éviter qu'ils restent inoccupés.

Actions et secteurs géographiques pressentis : tout le territoire du Pays est concerné, il peut s'agir de réhabilitation de bâtiments inoccupés, ou abandonnés, en vue de revente ou de location. La destination de ces bâtiments sera artisanale ou industrielle. Bâtiment-relais, location à une entreprise par la collectivité, voire revente, sont des exemples d'actions pouvant être portées.

Indicateurs d'impact ou de résultat : bâtiment réhabilité à destination artisanale ou industrielle

**→ crédits pays,**  
*si requalification de bâtiments*

### **Financement prévu pour la thématique « soutien aux parcs d'activité »**

**130 000 € de subventions régionales pourraient être orientées sur cette thématique.**

**CONTRAT DE PAYS DU DOUBS CENTRAL**

**THEMATIQUE : ANIMATION ET GESTION DE LA POLITIQUE DU PAYS**

Période 2007-2013

## DESCRIPTIF : Animation et gestion du contrat du Pays

### ELEMENTS TIRES DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic territorial a permis de mettre en évidence que le Pays est une structure qui doit jouer son rôle de mise en cohérence des projets entre les communautés de communes d'une part et entre les élus et les socioprofessionnels d'autre part.

### OBJECTIFS

Fin 2008, l'équipe du Pays compte 1 chargé de mission à temps plein, 1 gestionnaire LEADER + (et gestion de la structure Pays) et 1 administratif pour 20% de son temps de travail / 80% du temps pour TADOU (transport à la demande). Par ailleurs, les agents de développement des communautés de communes de Sancey, Rougemont et l'Isle sur le Doubs sont mis à disposition du Pays, dans le cadre de l'animation économique, pour 30% de leur temps de travail, l'agent du SMIX pour 80% de son temps.

A partir de 2009, la répartition des missions et les postes vont évoluer.

L'équipe Pays devra s'employer à remplir les objectifs fixés dans le présent contrat et dans les 3 études que sont :

- le schéma de services à la personne, une commission « services » mise en place
- le schéma de développement économique, une commission économique
- le schéma de développement touristique, une commission touristique

En outre, le Pays Doubs Central a décidé de mettre en place une commission pour travailler à des projets relatifs à l'environnement, une autre pour suivre le service TADOU et l'aménagement de l'espace.

Ainsi, l'équipe sera constituée, à partir de 2009 :

- d'un **directeur** en charge de l'animation du Pays et de la « structure » Pays,
- d'un **animateur tourisme et service** en charge de la gestion de la structure (financière et administrative), du bouclage de LEADER + jusqu'en janvier 2009 puis de missions d'animation, suivi de la commission « tourisme » et de la commission « services ».
- d'un **chargé de mission TADOU** en charge du service de « transport à la demande » et de l'animation de la commission relative à ce service.
- d'un **chargé de mission « maintien et accueil d'activités »**. A partir de 2009, le Pays souhaiterait répondre au cahier des charges « maintien et accueil » de la Région. Ainsi, il compte créer un poste de chargé de mission « maintien et accueil » pour le Pays Doubs Central.

Sur le plus long terme, le Pays envisagerait d'élargir ses compétences pour pouvoir porter des projets par lui-même et ne plus être uniquement un niveau de réflexion mais un niveau de concrétisation également. Ces modifications statutaires, si elles se concrétisent, nécessiteront une ingénierie adaptée.

## Orientation n°1 : Appui à l'émergence, à l'accompagnement et au montage de projets

### Descriptif et moyens mis en œuvre :

#### 1. Liens entre chargés de mission et liens avec les structures du territoire

Au sein du Pays Doubs Central, des réseaux se sont développés. La coordination du réseau technique avec les agents des Communautés de Communes se fait au travers de rencontres régulières générales ou sur des thématiques spécifiques (animation économique, tourisme,...). Des partenaires tels que la Région, Développement 25, le PEEI ou les Offices de Tourisme sont déjà intégrés, d'autres partenariats sont encore à développer.

Les élus se réunissent au travers des bureaux, comités syndicaux et commissions thématiques auxquels sont présents les agents techniques concernés.

La société civile est quant à elle représentée au sein du Conseil de Développement et du Groupe d'Action Local LEADER +.

Le réseau du Pays va également au-delà de ses frontières avec des rencontres dans le réseau de coopération LEADER +, le carrefour des Pays Lorrains et l'Association pour la Fondation des Pays (APFP).

#### 2. Montage de projets et assistance / suivi des maîtrises d'ouvrage

Le Pays aide au développement des projets soutenus dans le présent contrat 2007-2013 et autres programmes. Il porte lui-même des projets ou apporte son aide au montage de projets et offre assistance et suivi aux maîtres d'ouvrage.

#### 3. études d'ingénierie

Le Pays Doubs Central peut, pour certaines démarches spécifiques, faire appel à un prestataire extérieur.

Secteurs géographiques pressentis : Pays Doubs Central

Indicateurs d'impact ou de résultat :

- formalisation de partenariats
- émergence, conduite et réalisation de projets
- réalisations financières comparées aux programmations prévisionnelles
- nature des études réalisées et suite qui leurs seront données

Coût global prévisionnel : temps d'ingénierie de projet (environ 2 ETP/an, en fonction d'une harmonisation régionale)

→ crédits ingénierie

## Orientation n°2 : Développer une politique « maintien et accueil d'activités »

**Descriptif :** Le Pays Doubs Central travaille depuis 2007 sur la mise en place d'une politique économique cohérente. Il a ainsi mis en place un groupe technique d'animation économique. A partir de 2009, le Pays souhaite saisir l'opportunité proposée par la Région et répondre au cahier des charges « maintien et accueil d'activités » en créant un poste de chargé de mission spécifiquement dévolu à cette tâche. De plus, ce chargé de mission Pays reprendrait à sa charge et évaluerait les missions jusque là remplies par l'agent du SMIX dans le cadre de sa mise à disposition au Pays.

Actions et secteurs géographiques pressentis : création d'un poste de chargé de mission - Pays

Indicateurs d'impact ou de résultat :

- échéance de création d'un poste
- formalisation de partenariats
- émergence, conduite et réalisation de projets

Coût global prévisionnel : temps d'ingénierie de projet (1/2 ETP en 2009 puis 1 ETP/an)

→ crédits ingénierie

### **Orientation n°3 : Communication et diffusion de l'information**

#### **ELEMENTS TIRES DES SCHEMAS TERRITORIAUX ET OBJECTIFS**

L'ensemble des mesures envisagées dans le cadre de ce contrat doivent entrer dans une politique large d'identification du territoire Doubs Central. En effet, aujourd'hui, il n'y a pas d'identité territoriale, on manque de cohérence, de concertation. « Mettre en réseau » les acteurs, les actions menées, les projets du Doubs Central et communiquer.

**Descriptif :** Toute communication et promotion des actions menées sur ou par le Pays, dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'économie, de l'agriculture, des transports, des services, de l'économie...

**Actions et secteurs géographiques pressentis :** sur le secteur Pays, les actions pressenties sont la conception et la réalisation de tous supports de communication papiers et multimédia, les actions en direction des publics pour promouvoir et faire connaître le Pays, ses activités et ses ressources...

**Exemples d'actions pressenties :**

- Mise au point d'actions de communication pour rendre lisible l'offre de loisirs présente sur le Pays du Doubs Central (plaquette communicante, création d'une rubrique sur le site internet, ...)

Maître d'ouvrage : Pays du Doubs Central

- Communication Pédagogique à destination du public et des élus sur «ce qu'est le Pays ».

- Communication et formation à destination des professionnels de l'agriculture et du tourisme

**Indicateurs d'impact ou de résultat :** volume des investissements, nouvelles infrastructures, actions et supports de communication, nombre de visites supplémentaires, d'installations pour le secteur économique, d'utilisateurs des services...

**→ hors crédits pays**

N°1	<b>Construction d'un gymnase intercommunal sur la Communauté de Communes des Isles du Doubs</b>	
<b>Axe stratégique n°2 : promouvoir les pratiques culturelles et sportives</b> Orientation n°1 : mailler le territoire d'équipements structurants		

**Liens avec la charte et la stratégie du Pays :**

**Enjeu n°2 : Vivre son territoire**

2.1.2 : Prévenir les fragilités sociales

Sur le territoire, un tissu associatif dynamique porte largement la vie sportive du Pays Doubs central. Toutefois, on constate un manque d'équipements pour accueillir les pratiques sportives. Cette opération s'intègre donc dans un objectif plus large du Pays : mailler son territoire d'équipements sportifs structurants. Le Pays souhaite accompagner les collectivités locales dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements pour une modernisation et une homogénéisation de l'offre globale sur le territoire.

Maître d'ouvrage : **Communauté de communes des Isles du Doubs**

**Objectif(s):**

- Mettre à disposition du collège et des associations sportives de la communauté de communes des Isles du Doubs un gymnase adapté à la pratique de leurs activités.
- Maintenir et développer le sport au niveau intercommunal.

**Description de l'action :**

Le gymnase actuel, propriété de la commune de l'Isle sur le Doubs, a été construit dans les années 1970. Un diagnostic, réalisé par HDL, sur l'intérêt de sa réhabilitation (mises en conformité pour la sécurité incendie, l'électricité, la solidité clos/couvert, réfection des façades, des châssis de bardages, réfection et embellissement de l'ensemble des locaux : isolation, peintures, sols) a conclu que « pour parvenir à donner satisfaction à l'ensemble des utilisateurs, il apparaît que seule la construction d'un nouvel ensemble sportif pourrait permettre de satisfaire à l'ensemble des exigences ».

La communauté de communes des Isles du Doubs, par délibération en date du 8 novembre 2007 et arrêté préfectoral du 5 mars 2008 a pris la compétence « construction et entretien des équipements sportifs » et dans le cadre de l'exercice de cette compétence, a programmé la construction du nouveau gymnase.

**Partenariats envisagés :**

Pour l'établissement du programme et afin de définir de façon précise les besoins, il est envisagé un partenariat avec le collège et les associations sportives locales.

**Echéancier et localisation**

Localisation : Le gymnase sera construit sur la commune de l'Isle sur le Doubs, à proximité immédiate du collège.

Echéancier : Réunion de la commission travaux de la CCID fin octobre 2008 et départ du dossier de demande de subvention auprès des co-financeurs fin 2008, début 2009

Les études sont prévues en 2009 et la construction en 2010.

**Critères d'évaluation :**

- Quantitatifs : Nombre d'élèves fréquentant le collège, nombre d'activités à pratiquer (simultanément ou en décalé), nombre d'associations concernées
- Qualitatifs : Adaptation aux pratiques sportives actuelles, aux normes de construction et environnementales actuelles
- Perspectives années suivantes : Maintenance pour la pérennité de l'ouvrage

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Les études préliminaires sont en cours, donc le coût prévisionnel n'est pas encore affiné, ainsi que le plan de financement.

L'opération peut déjà être estimée à 2 000 000 € (études, travaux, équipements)

Plan de financement prévisionnel

Total	Etat	Région	Département	Maître d'ouvrage	Autres dont Europe
2 500 000 € HT					

Impossible de préciser pour l'instant

N°2	Etudes préalables à l'aménagement de l'extension du parc d'activités Europolys	
<b>Axe stratégique n°8 : favoriser l'implantation d'entreprises</b>		

**Liens avec la charte et la stratégie du Pays :****Enjeu n°1 : Mobiliser les acteurs locaux****I.2.I : Intégrer les acteurs au processus décisionnel**

D'après le STDE du Pays Doubs Central, Europolys est l'un des deux parcs d'activités répondant aux critères d'éligibilité de la Région pour l'obtention d'aides spécifiques. A ce titre, il est défini comme prioritaire à l'échelle du Pays et s'inscrit dans la thématique « Développement économique » du présent contrat.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte de la zone de l'échangeur Autechaux/Baume-les-Dames

**Objectif(s):**

Fournir au SMIX des études de faisabilité précises et fiables, lui permettant de se prononcer sur le lancement de la phase opérationnelle en toute connaissance de cause (contraintes environnementales et techniques, estimation financière, phasage des travaux, ...)

**Description de l'action :**

Etudes préalables à l'aménagement de l'extension du parc d'activités à Autechaux

**Descriptif des moyens mis en œuvre :**

le SMIX a décidé de s'adjoindre une assistance à maîtrise d'ouvrage globale pour étudier et programmer les aménagements de ces deux secteurs, simultanément. La SEDD et le cabinet BEJ ont été choisis.

**Partenariats envisagés :** néant**Echéancier et localisation :** Mars 2008 : Lancement des études préalables

Novembre 2008 : fin des études Europolys III

Mars 2010 fin des études Europolys II

Les études préalables concernent l'extension du parc d'activités sur Autechaux et Verne.

**Critères d'évaluation :**

- Quantitatifs : Réalisation de l'APS pour l'aménagement de l'extension du parc d'activités
- Qualitatifs : Etude d'impact et étude loi sur l'eau, mise en place d'une concertation en vue de réaliser une charte de qualité environnementale et de l'offre de services aux entreprises et aux salariés
- Perspectives années suivantes : aménagement de l'extension du parc, dans le respect de l'environnement

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Les études préalables s'élèvent à 52 290 euros HT.

**EUROPOLYS III, route de Verne**

- ❖ dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau
- ❖ dossier de lotissement,
- ❖ études de projet (dont connexion au RD 50)
- ❖ Avant Projet Sommaire (APS) et Avant Projet Détaillé (APD) (viabilités, aménagement interne et desserte)
- ❖ Pré-bilan opérationnel de l'opération
- ❖ Projet de phasage avec estimation sommaire
- ❖ Rédaction du cahier des charges d'aménagement

**EUROPOLYS II, « La Craye II »**

- ❖ état du site/plan périmétral : reconnaissance des réseaux existants
- ❖ dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau
- ❖ étude d'impact

- ❖ étude paysagère
- ❖ reconnaissance hydrologique et géologique
- ❖ études de projet d'aménagement d'ensemble
- ❖ APS et APD (viabilités, aménagement interne et desserte)
- ❖ Pré-bilan opérationnel de l'opération
- ❖ Projet de phasage avec estimation sommaire
- ❖ Rédaction du cahier des charges d'aménagement

**Plan de financement prévisionnel**

Total	Etat	Région	Département	Maître d'ouvrage	Autres dont Europe
52 290	0	7 993	20 916	23 381	0

N°3	Aménagement de l'extension du parc d'activité EUROPOLYS	
Axe stratégique n°8 : favoriser l'implantation d'entreprises		

**Lien avec la charte et la stratégie du Pays :**

Enjeu n°1 : Mobiliser les acteurs locaux

I.2.1 : Intégrer les acteurs au processus décisionnel

D'après le STDE du Pays Doubs Central, Europolys est l'un des deux parcs d'activités répondant aux critères d'éligibilité de la Région pour l'obtention d'aides spécifiques. A ce titre, il est défini comme prioritaire à l'échelle du Pays et s'inscrit dans la thématique « Développement économique » du présent contrat.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte de la zone de l'échangeur Autechaux/Baume-les-Dames

**Objectif(s):**

Elargir l'offre foncière pour les entreprises sur le secteur du Pays Baumois, afin de répondre aux demandes d'entreprises, aux demandes de création ou de d'extension enregistrées ces dernières années.

**Description de l'action :**

Aménagement d'EUROPOLYS II, située à Autechaux. Une zone d'environ 15 hectares, à vocation industrielle, est déjà aménagée. Une extension est prévue sur 20 hectares, d'ici 2010.

**Descriptif des moyens mis en œuvre :** Travaux d'aménagement

**Echéancier et localisation :** 2010 : Lancement des travaux primaires

**Critères d'évaluation :**

- Quantitatifs : installation de nouvelles entreprises et création de nouveaux emplois
- Qualitatifs : Offrir un espace de qualité environnementale et offrir aux entreprises et aux salariés des services de qualité
- Perspectives années suivantes : gérer et animer le parc d'activité, dans le respect de la charte de qualité, qui doit être réalisée.

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Les travaux s'élèvent à 2 100 000 euros HT.

Recettes attendues : 1 700 000 € (soit 16 hectares vendus 10.5 € le m<sup>2</sup> et 4 hectares de voiries et espaces verts)

A la charge du maître d'ouvrage : 400 000 € sur lesquels on demande 15% d'aides soit 60 000 €.

**Plan de financement prévisionnel**

Total	Etat	Région	Département	Maître d'ouvrage	Autres dont Europe
400 000	0	60 000	Non défini	340 000	0

N°4	Travaux d'aménagement d'une médiathèque à Baume-les-Dames	
<p align="center"><b>Axe stratégique n°2 : Promouvoir les pratiques culturelles et sportives</b> Orientation n°I : mailler le territoire d'équipements structurants</p>		

**Lien avec la charte et la stratégie du Pays :****Enjeu n°2 : vivre son territoire**

Les évolutions démographiques de ces dernières années ont conduit à une précarisation et à une fragilisation de la population du Pays. Pour préserver la cohésion sociale et l'intégration de tous, il convient d'apporter un soutien aux populations et d'enrichir le territoire en pôles d'attractivité forte. Développer les liens intergénérationnels et intégrer chacun dans la vie du territoire passera notamment par un large accès à la culture. Le projet de Médiathèque de Baume-les-Dames entre dans ce contexte.

**Maître d'ouvrage :** Ville de Baume-les-Dames

**Objectif(s):**

- Développement des équipements et de l'offre culturelle et de loisirs
- Renforcement des services à la population et de la cohésion sociale

**Description de l'action :**

La commune de Baume-les-Dames a débuté les travaux d'aménagement de la médiathèque au sein de l'ancien bâtiment du tribunal, dont les escaliers sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'ensemble de ce nouveau service à la population se déploiera sur 617.67 m<sup>2</sup> de SHON.

**Descriptif des moyens mis en œuvre :**

Travaux d'aménagement effectués en partenariat avec la DRAC, le SDIS, le service départemental du livre.

**Partenariats envisagés :**

Avec les établissements d'enseignement, des associations...

**Echéancier et localisation**

Les travaux ont débutés le 10 décembre 2008, la fin des travaux est prévue pour fin novembre 2009

**Critères d'évaluation :**

- Quantitatifs :

Cet équipement aura un rayon d'action étendu à l'ensemble du Pays

- Qualitatifs :

Mise à disposition de collections de livres variées, de qualité et mises à jour fréquemment.

Mise en place de personnel compétant pour orienter, conseiller et aider à l'utilisation des postes informatiques et du logiciel de consultation.

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Coût de l'opération : I 100 000 euros HT

TRAVAUX : 656 873 euros HT

AGENCEMENT : 182 939 euros HT

MOBILIER INFORMATIQUE : 139 920 euros HT

ETUDES : 120 268 euros HT

Plan de financement prévisionnel

Total	Etat	Région	Département	Maître d'ouvrage	Autres dont Europe
1 100 000 € HT	DRAC - 30% 330 000 €	50 000 €	24,42% soit 268 677 euros	451 323 euros	

N°5	Création d'un service périscolaire à Sancey le Grand	
<p>Axe stratégique n°1 : Améliorer les services pour l'enfance et la petite enfance Orientation n°2 : pérenniser et généraliser les services périscolaires</p>		

**Lien avec la charte et la stratégie du Pays :****Enjeu n°2 : vivre son territoire**

La volonté du pays du Doubs central est de proposer une qualité supérieure et une facilité de vie sur la globalité du territoire pour tout habitant.

Les enjeux sont à la fois l'augmentation du nombre de places des services périscolaires et leur harmonisation sur tout le territoire. L'organisation des services périscolaires est un facteur d'attractivité pour les jeunes ménages actifs.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Sancey-le-Grand

**Objectif(s): CREATION D'UN PERISCOLAIRE**

- Répondre aux besoins des familles
- Renforcer les services à la population et la cohésion sociale

**Description de l'action : ACHAT D'UN BATIMENT ET TRAVAUX DE REHABILITATION**

Aujourd'hui sur le secteur de Sancey-le-Grand existe un service repas à la cantine du collège de Sancey-le-Grand pour les enfants des écoles primaires.

La commune de Sancey-le-Grand souhaite proposer un accueil périscolaire le matin, le midi et le soir. La commune est en train d'acquérir un bâtiment, qui sera à réhabiliter, pour ouvrir un service périscolaire dès la rentrée 2009.

**Descriptif des moyens mis en œuvre : La mission de maîtrise d'œuvre sera assurée par un architecte**

Acquisition et aménagement d'un bâtiment accueillant le service périscolaire. Le service fonctionnera le matin, le midi et le soir. Il est prévu une grande salle d'éveil, un coin repas et laverie, une salle de repos. Il est aussi prévu d'accueillir le service ludothèque. La capacité d'accueil de ce service sera d'environ 25 à 30 enfants.

Il est également prévu que ce bâtiment soit utilisé pour le service extrascolaire. En effet, un CLSH existe, et avec l'aménagement du coin repas les amplitudes horaires de ce service augmenteront. Il pourrait éventuellement fonctionner les mercredis, pendant les petites vacances scolaires et un mois au cours de l'été (en fonction des besoins des familles).

**Partenariats envisagés :**

Familles rurales, CAF,

**Echéancier et localisation**

2009 – Le local est situé 15 rue Tridard à SANCEY-LE-GRAND

**Critères d'évaluation :**

- Quantitatifs : Nombre d'enfants accueillis en périscolaire et extrascolaire, nombre de repas servis, évolution des amplitudes horaires.
- Qualitatifs : Amélioration de la qualité de l'accueil pour les enfants, des animations proposées, des conditions de travail pour le personnel

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Coût de l'opération : 350 000 euros HT

- Acquisition du bâtiment : 145 000 euros
- Travaux : 205 000 euros HT

**Plan de financement prévisionnel**

Total	Etat	Région	Département	Maître d'ouvrage	Autres dont Europe
350 000 € HT	A définir	70 000 €	15 000 €	177 500 €	87 500 €

## ENGAGEMENTS AU TITRE DES POLITIQUES REGIONALES

(au 31 décembre 2008)

<i>POLITIQUE</i>	<i>OPERATION</i>	<i>ENGAGEMENT REGION</i>	<i>CPER</i>	<i>CREDITS AFFECTES</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
<i>PAYS</i>	<i>total</i>	663 292 €	X	7 993 €	Etude extension parc d'activités Europolys à Autechaux
FRAU-villes moyennes	<i>total</i>	0 €		0 €	
PARCS D'INNOVATION	<i>total</i>	0 €		0 €	
HABITAT	<i>total</i>	0 €		0 €	
TIC	Projets haut-débit	15 000 €		15 000 €	
	<i>total</i>	15 000 €		15 000 €	
FORMATION PROFESSIONNELLE (CFA, AFPA, ...)	<i>total</i>	0 €		0 €	
TRANSPORTS	Modernisation gares	300 000 €			
	<i>total</i>	300 000 €			
TOURISME *					
	<i>total</i>	0 €		0 €	
CULTURE					
	<i>total</i>	0 €		0 €	
SPORT					
	<i>total</i>	0 €		0 €	
INSTALLATION AGRICOLE	Installation des jeunes agriculteurs PRI	47 000 €	X	47 000 €	
	<i>total</i>	47 000 €		47 000 €	
AUTRES ENGAGTS CPER					
	<i>total</i>	0 €		0 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 025 292 €</b>		<b>69 993 €</b>	
POUR MEMOIRE :					
TRANSPORTS	Infrastructures routières	700 000 €			

	Infrastructures ferroviaires	0 €			
	<i>total</i>	<b>700 000 €</b>			
<b>LYCEES</b>	Baume-les-Dames - LP d'Abbans	3 220 000 €			dont 2 500 000 € PPI 2008-2014 et 720 000 € PPMS 2008-2010
	<i>total</i>	<b>3 220 000 €</b>			